



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CYCLE DES
HAUTES
ÉTUDES DE LA
CULTURE

CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 20-21 - « Écologie et culture »

SYNTHÈSE DU RAPPORT DU GROUPE 2

Être économiquement viable et durable à la fois : un enjeu pour les industries culturelles et créatives

RÉFÉRENTE : Aude ACCARY-BONNERY, Secrétaire générale adjointe du ministère de la Culture

Emmanuelle CHARRIER, Chargée de mission parcours professionnels dans l'enseignement supérieur, DGCA, Ministère de la Culture

Gilles DUFFAU, Responsable de projets e-culture et patrimoine à la direction de l'investissement de la Caisse des Dépôts

Raphaëlle HACCART, Directrice du développement du Palais de Tokyo

Luc HERITIER, Conseiller référendaire de la Cour des comptes, Vice-président de la chambre régionale des comptes Grand Est

Brigitte KUSTER, Députée de Paris

Olivier LERUDE, Haut fonctionnaire chargé du développement durable, Ministère de la Culture

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.

SYNTHÈSE ET POINTS MARQUANTS DU RAPPORT

« ÊTRE ÉCONOMIQUEMENT VIABLE ET DURABLE À LA FOIS : UN ENJEU POUR LES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES »

Comment accompagner la structuration du secteur économique important et complexe des ICC sur les objectifs de développement durable ? Qu'il s'agisse de la mode, du jeu vidéo, de l'audiovisuel, ou encore du secteur du livre, les enjeux économiques et sociaux d'un changement de paradigme dans les modes de production et de distribution sont considérables. Comment accompagner au mieux la transition ?

Ce rapport propose une feuille de route pour intégrer les préoccupations de développement durable dans les activités des ICC de manière plus structurante qu'aujourd'hui, afin de transformer le secteur culturel en profondeur, le ministère de la Culture devant se positionner comme un acteur majeur de cette transition.

Le rapport souligne d'entrée de jeu l'impact environnemental important des ICC (entendu dans un sens très large) et la complexité de son rapport à la transition écologique. Il contient des pistes et des solutions documentées, bénéficiant de références étrangères (Allemagne pour les musées par exemple). Certaines de ces propositions seront matière à débats : ainsi des propositions à impact fort sur l'économie du spectacle ou du livre, comme l'acceptation d'un coût plus élevé de l'accès à la culture (ce qui est qualifié de « juste prix » devant prendre en compte les enjeux et contraintes du développement durable) ou encore la détermination d'un label développement durable conditionnant (évoqué aussi dans le rapport du groupe 1), l'accès aux subventions, aides, ou appartenance au réseau du Ministère. Le rapport aborde également la question des représentations et des imaginaires sur ce que doit être le rôle exemplaire et d'avant-garde du secteur culturel sur ces enjeux.

Dès lors, le sujet se trouve abordé sous trois angles liés :

- En premier lieu, approche indispensable, la prise en compte et l'application dans le secteur de la culture des normes et stratégies définies par le Législateur ou en interministériel ;
- Les nouvelles contraintes, mais aussi les opportunités pour celles des structures qui sauront se positionner différemment en phase avec ces nouvelles contraintes et les nouveaux usages ;
- Le rôle des différents acteurs pour la transition : associations, établissements culturels, mais aussi artistes, souvent à l'avant-garde de l'innovation et de la prise de conscience de cette nouvelle ère.

I. L'enjeu pourquoi une politique des ICC ?

Pour mesurer l'importance de l'enjeu, on citera ici le rapport :

- Une filière économique de première importance, dont le chiffre d'affaires s'élevait à 91,4 Mds € en 2018. Elles représentent 2,3 % du PIB.
- La forte croissance annuelle de son chiffre d'affaires (+ 6,7 % par an entre 2013 et 2018) fait de la filière ICC une des plus dynamique de l'économie française.
- Grâce à cette dynamique, la filière ICC est créatrice d'emplois : elle représente près de 640.000 emplois directs, et offre un revenu principal ou ponctuel à près de 1.300.000 personnes. Plus important encore, une large part de ces emplois n'est pas délocalisable.
- La filière est une combinaison atypique de grands groupes et de petites entreprises qui en font sa richesse, constituant un maillage fragile mais résilient, un réservoir de créativité, un espace de préservation des savoir-faire existants autant que d'invention de nouveaux concepts et de produits. L'effet d'entraînement des ICC sur l'ensemble de l'économie est par ailleurs majeur car elles interagissent avec de nombreux autres secteurs.
- La croissance des startups du numérique est en bonne partie tirée par leurs applications culturelles. Les innovations architecturales sont le déclencheur de commandes considérables dans les bâtiments et travaux publics. Le secteur du luxe qui fait rayonner la France au niveau mondial prend ses racines dans la mode et ses jeunes créateurs. Le livre est une réserve inépuisable de propriété intellectuelle qui nourrit, en aval, l'activité de secteurs majeurs tels que le cinéma ou les jeux vidéo. Enfin, l'attractivité des ICC se traduit par des retombées économiques importantes pour des secteurs tels que le tourisme, la restauration ou l'hôtellerie.
- L'impact des ICC est aussi important pour la vitalité de nos territoires. Les entreprises culturelles et créatives se répartissent en effet dans toutes les régions, formant un maillage dense au niveau local.
- Au total par leur activité, les ICC forment également une filière stratégique à l'international, secteur dans lequel la France dispose d'atouts majeurs, grâce à un savoir-faire reconnu dans le monde entier.

II. Les difficultés générées par la crise sanitaire et la nécessité de s'adapter aux contraintes du développement durable

Le rapport souligne la difficulté de la prise en compte de l'impact écologique dans les industries culturelles. Difficultés accrues avec la crise sanitaire qui a accentué les inégalités entre acteurs de la filière : difficultés d'accès au financement, concurrence accrue ou encore transformation des modes de création fragilisent certains acteurs.

Pour autant loin d'être déstabilisées par le défi du développement durable, les ICC peuvent et doivent y voir une opportunité réelle : si des faiblesses structurelles sont identifiables dans la filière, ces dernières peuvent être traitées par ce prisme et des solutions innovantes peuvent émerger.

De fait, les acteurs de la culture font déjà la preuve d'un fort engagement sur les grands sujets environnementaux, qu'il s'agisse du changement climatique, de l'épuisement des ressources ou encore du déclin de la biodiversité, ainsi que d'un réel volontarisme pour mettre en œuvre des dispositifs et des projets permettant de maîtriser l'impact de leurs activités temporaires et pérennes sur l'environnement. À ce titre, des métiers accompagnant la conception d'objets et de lieux à usage quotidien (design, architecture) sont même moteurs dans la transition écologique, leurs objectifs de réduction de l'empreinte environnementale étant déjà intégrés dans leurs formations initiales et continue et donc dans la plus-value générée par leurs activités et productions : leurs travaux de R&D sont particulièrement pertinents à cet égard, ancrés dans des champs d'innovation tels que le recyclage, la rénovation thermique, les usages, ou encore les matériaux écoresponsables.

Pour être responsable d'un point de vue écologique, la filière ICC doit également se doter d'une capacité d'évaluation de son impact environnemental : il s'agit là d'une condition importante pour mettre la filière en capacité de réduire cet impact et l'enjeu de la formation est central, car être durable nécessite des compétences et expertises souvent techniques et diverses.

Enfin, c'est tout un engagement en faveur de la transition écologique qui doit être valorisé, car la Culture joue aujourd'hui, comme toujours, un rôle central dans la prise de conscience des populations et l'évolution de la société : le rôle sociétal de la Culture doit donc être argumenté et identifié clairement auprès des citoyens, afin de le valoriser ; il doit également s'appuyer sur des pratiques artistiques pertinentes et solides, à la fois sur les plans de l'hybridation conceptuelle, de la production et de la transmission au grand public ; il doit enfin être diffusé sur les territoires afin de le rendre concret.

Dès lors travailler à rendre les ICC à la fois économiquement viables et durables ne représente qu'un seul et unique défi. Elles doivent pour cela inventer un équilibre nouveau.

III. Les pistes de réflexion esquissées par le rapport

L'empreinte écologique des ICC rend nécessaire une intervention sur des modes de consommation très diversifiés. L'action approfondie sur les processus de production dans le domaine des musées a été entreprise depuis de nombreuses années en Allemagne. Dans le domaine de l'audiovisuel les trois postes les plus émetteurs sont les transports, les décors et l'énergie. Globalement le secteur culturel, qui représente la troisième cause de mobilité en France et plus de la moitié de la bande passante du

numérique devra mieux prendre conscience qu'il dépend largement de la consommation de ressources énergétiques et matérielles à la fois limitées et à forte empreinte écologique. Tous les secteurs sont concernés.

Le document présente un certain nombre de propositions notamment :

- Optimiser les processus de production : la possibilité pour le ministère de la Culture d'intégrer cette exigence dans les conditions d'attribution de subventions ainsi que sur le choix des mécènes. La réglementation pourrait être modifiée afin de conditionner l'octroi de subventions des autorités publiques (État, collectivités territoriales) à des associations organisatrices de spectacles à des engagements en matière de production et de durée de vie des spectacles. Un régime fiscal incitatif pourrait être mis en place pour les opérations de mécénat des entreprises et des particuliers qui concernent des soutiens en faveur de projets écoresponsables.
- Encourager le perfectionnement des calculateurs carbone et diffuser une méthodologie permettant de disposer de données objectives reconnues par les scientifiques et les acteurs culturels.
- Limiter l'usage des transports : accès aux œuvres à distance, nouvelle pratique de constats d'état en visioconférence pour les expositions itinérantes, expertise dématérialisée des œuvres d'art, dossiers d'œuvre dématérialisés.
- La question du juste prix, qui impliquerait une augmentation du prix des services en contrepartie du coût supplémentaire dédié aux mesures écologiques qui semblent nécessaires. Le passage au développement durable des ICC pourrait conduire à une réévaluation de la valeur réelle de la culture, en incluant non seulement son coût financier réel, tout en tenant compte aussi de ses externalités positives. Ce point pourrait amener à poser la question de la valeur « réelle » de la culture.
- Les évolutions d'image et des attentes : Même si, à date, l'attrait d'un produit ou d'un service culturel reste intrinsèquement lié à son contenu, et indépendamment de ses conditions de production ou de distribution, il faut s'attendre à ce que, comme pour d'autres produits de consommation courante ou plus durables, le public intègre petit à petit dans ses critères de choix des considérations liées au développement durable et à la RSE. Ainsi, les ICC pourraient proposer des produits et services dont l'attrait marketing serait renforcé, ce qui permettrait de contribuer à leur croissance
- Un modèle comptable renouvelé.

ANNEXE

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DU GROUPE 2

➤ UNE ACTION SUR LES DÉPENSES ET LES COÛTS

- À l'instar du bilan social rendu obligatoire dans les collectivités territoriales, modifier la loi pour rendre obligatoire la publication périodique d'un bilan écologique comportant notamment des indicateurs adaptés au secteur culturel, car la mesure agit sur le contrôle des coûts, financiers et environnementaux.
 - Encourager le perfectionnement des calculateurs carbone et diffuser une méthodologie permettant de disposer de données objectives reconnues par les scientifiques et les acteurs culturels.
 - Encourager le réemploi et le recyclage en demandant aux établissements publics culturels d'afficher le taux de matériaux réutilisés à l'occasion des spectacles, expositions et autres événements culturels ; et, s'agissant des prestataires culturels, en encourageant dans le droit de la commande publique les critères de réemploi dans les offres (critères de démontabilité et de sobriété dans les cahiers des charges, réemploi de mobilier...).
- Maîtriser la circulation des œuvres, des artistes et des matériaux pour une maîtrise des coûts : en lien avec les associations d'élus locaux (AMF notamment), inciter – par le biais des DRAC notamment - les collectivités territoriales organisatrices d'événements culturels (festivals notamment) à favoriser les productions économisant les transports, privilégier les créations locales et l'exclusivité territoriale.
- Structurer les opportunités de mutualisation des processus de production.
- Développer l'aspect du numérique comme moyen de limiter l'usage des transports : accès aux œuvres à distance, nouvelle pratique de constats d'état en visioconférence pour les expositions itinérantes, expertise dématérialisée des œuvres d'art, dossiers d'œuvre dématérialisés.

➤ LE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME LEVIER DE NOUVELLES RECETTES

- Mettre en place un régime fiscal incitatif pour les opérations de mécénat des entreprises et des particuliers qui concernent des soutiens en faveur de projets écoresponsables.
- Conditionner certains dispositifs de soutien du Ministère à des critères d'écoresponsabilité.
- Valoriser les politiques RSE dans la politique de Ressources Humaines des ICC, et les mettre en évidence dans les offres d'emploi pour attirer les talents.

➤ **IMAGINER LA RUPTURE**

- Mettre en place une politique de labellisation pour les projets écoresponsables, et la soutenir par un plan de communication dédié.
- Intégrer des mesures relatives au développement durable dans les outils d'analyse budgétaire, en commençant par rendre publics les bilans environnementaux et, pour aller plus loin, en interrogeant un modèle comptable qui pourrait rendre possible un profit pondéré par l'impact environnemental.